

NATATION		Jour	Horaire	Horaire petites vacances	Tarif
Adultes	Initiation / Perfectionnement <i>(cours simultanés)</i>	Lundi	20h15 - 21h30	Pas de changement	173 €
		Mardi	12h45 - 13h30		
		Mardi	20h15 - 21h30		
		Jeudi	20h15 - 21h30		
Jeunes	Aisance aquatique <i>(1 créneau au choix)</i>	Mardi	17h00 - 17h30	Défini par l'encadrement	150 € + licence FFN obligatoire 32 € sans compétition, 15 ans et moins 20 € sans compétition, 16 ans et plus Age à la reprise de la saison
			17h45 - 18h15		
		Mercredi	12h30 - 13h00		
			17h00 - 17h30		
		Vendredi	17h45 - 18h15		
			12h30 - 13h00		
Jeunes	École de Natation <i>(1 créneau au choix)</i>	Mardi	18h30 - 19h15	Défini par l'encadrement	
			13h15 - 14h15		
		Vendredi	18h30 - 19h15		
			14h00 - 15h00		
Jeunes	Natation Perfectionnement <i>(3 créneaux au choix)</i>	Lundi	18h00 - 19h15	Défini par l'encadrement	
		Mercredi	14h30 - 16h00		
		Jeudi	18h00 - 19h15		

AQUAGYM		Jour	Horaire	Horaire petites vacances	Tarif
Adultes <i>(2 créneaux au choix)</i>		Lundi	19h30 - 20h15	Pas de changement	173 €
		Mardi	12h00 - 12h45		
			19h30 - 20h15		
		Jeudi	12h00 - 12h45		
			19h30 - 20h15		
		Vendredi	12h45 - 13h30		
			19h30 - 20h15		
AQUATRaining		Mardi	20h15 - 21h30		
AQUASOFT		Vendredi	12h00 - 12h45		

AQUAPHOBIE		Jour	Horaire	Horaire petites vacances	Tarif
Adultes		Jeudi	12h45 - 13h45	Pas de changement	173 €

PLONGÉE		Jour	Horaire	Horaire petites vacances	Tarif (licence FFESSM obligatoire comprise)
Adultes		Vendredi	20h15 - 22h00	Pas de changement	200 € + licence 48,50 € soit 248,50 €
Jeunes	(8 ans - 12 ans)	Mercredi	18h00 - 19h00	Défini par l'encadrement	160 € + licence 14 € (11 ans et moins) soit 174 €
	(13 ans - 18 ans)		19h00 - 20h00		160 € + licence 30,50 € (de 12 à 17 ans) soit 190,50 €

NAGE AVEC PALMES		Jour	Horaire	Horaire petites vacances	Tarif (licence FFESSM en supplément si nécessaire)
Adultes	<i>(cours simultanés)</i>	Mercredi	20h00 - 21h00	Défini par l'encadrement	173 €
Jeunes	<i>(cours simultanés)</i>	Mercredi	20h00 - 21h00		150 €

Il est possible de pratiquer d'autres activités au sein du club pour un montant forfaitaire de 40 € par activité supplémentaire. Notez toutefois que la plongée ne peut être considérée comme une activité supplémentaire. Si vous souhaitez pratiquer cette activité, elle sera obligatoirement considérée comme votre activité principale.